

# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

## TRAVAUX

### TRAVAUX DE REFECTION DES FAÇADES DE L'HOTEL DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Les façades de l'Hôtel de Ville (monument historique inscrit) doivent être rénovées, surtout la façade principale qui présente des risques de chutes de pierre. Les travaux comprennent :

- Le traitement de la façade principale avec le remplacement des pierres déchaussées ou abîmées, la restauration des joints de parements pierre avec la reprise de l'étanchéité du balcon et la reprise en sous-face des peintures des arcades ;
- La reprise des enduits extérieurs sur les 3 autres façades ;
- La reprise complète de l'enduit existant du patio par un enduit à la chaux permettant aux murs de respirer, avec le remplacement de certaines pierres en molasse ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures existantes du Salon du lac, côté lac et patio, par des menuiseries en aluminium.

Lors de sa séance du 19 juillet 2021, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion des marchés de travaux de réfection des façades de l'Hôtel de Ville pour les lots 2 et 3.

| LOTS                           | ENTREPRISES                                   | MONTANT EN € HT |
|--------------------------------|---|-----------------|
| <b>2.Menuiseries aluminium</b> | DELF' ALU (74550 – Orcier)                    | 139 000,00 €    |
| <b>3.Peinture</b>              | PLANTAZ Georges<br>(74200 – Thonon-les-Bains) | 9 217,30 €      |

Le lot n° 1 "Maçonnerie, taille de pierres" a été déclaré infructueux et une nouvelle consultation a été lancée.

Ces travaux comprennent le traitement de la façade principale avec le remplacement des pierres déchaussées ou abîmées.

Les travaux se dérouleront du 21 février au 20 mai 2022.

À l'issue de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 novembre 2021, a donné un avis favorable à la conclusion du marché « Maçonnerie, taille de pierres » avec l'entreprise JACQUET (38780 Estrablin), pour un montant de 251 897,28 € HT (302 276,74 € TTC).

Ce faisant, le montant total des travaux s'élève à 400 834,58 € HT (481 001,50 € TTC).

Sur proposition de Monsieur FAVRAT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise suscitée.

----- Fin du document -----